

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019 à 19 H 30

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Monsieur POSTIAUX (excusé).

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur BOUKHECHAM à Monsieur AYME
- Madame JUNG à Monsieur HANNON
- Monsieur VILLEVIEILLE à Madame CADVILLE

Il est donné lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 Avril 2019.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations :

Madame Marie-Thé CADVILLE : sur les subventions, Madame JUNG avait voté CONTRE la subvention à l'association de chasse mais cela n'apparaît pas.

Monsieur le Maire : nous allons faire un ajout en ce sens.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Puis il est fait lecture des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.
Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas

INFORMATIONS EN CONSEIL MUNICIPAL

EHPAD LES MELODIES

L'opérateur initial modifie sa structuration juridique. Il y a donc un changement de propriété juridique et conformément à la convention de cession du terrain, la commune est consultée au titre du droit de préférence. Il est rappelé que le terrain avait été cédé à l'€ symbolique pour une valeur vénale estimée à 980 000€. Avant toute réponse, s'agissant d'une évaluation à 9 000 000€ une évaluation contradictoire a été demandée. Une rencontre avec la Mutuelle du Soleil est à prévoir dès réception de l'avis des Domaines.

CENTRE COMMERCIAL LA FENIERE

La commune est pour partie copropriétaire de cet ensemble immobilier depuis les années 80. C'est aussi par ce biais que la Municipalité de la Roque d'Anthéron va poursuivre la dynamisation, le développement économique et les actions de tranquillité/Sécurité publique déjà entreprises dans ce quartier. En 5 ans, via la vente ou la location de locaux par la commune ; un salon d'esthétique, une laverie, une entreprise de Climatisation et un coiffeur s'y sont installés. L'activité « auto-école » nous l'espérons y sera prochainement relancée. Deux candidats à la reprise de cette activité se sont manifestés. Nous y avons, à proximité, le projet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire avec l'ensemble des médecins. Nous sommes donc particulièrement attentifs à ce que l'endroit soit attractif, bien entretenu au plan des bâtiments comme des extérieurs, agréable et sécurisé. Aussi **en qualité de copropriétaire** allons-nous solliciter le Syndic professionnel pour qu'un nouveau Règlement de Copropriété soit pris afin que soit clairement rappelés et définis les lots, les parties privatives et les parties communes de cet ensemble.

~~Nous souhaitons également que soient précisées les modalités d'entretien de l'espace comme la répartition des charges y afférentes entre les copropriétaires des bâtiments et des sols.~~

De fait et actuellement, la commune « collectivité territoriale » supporte une charge en termes d'entretien de ce site que nous souhaitons voir plus justement partagée entre les copropriétaires et ou propriétaires des sols. Dans l'intérêt des habitants de ce quartier comme de ceux de tous les rocassiers.

STATION D'EPURATION

« Il est rappelé que la commune avait adressé aux maîtres d'œuvre et aux entreprises un décompte général ayant valeur définitive, mettant en évidence des surcoûts de réalisation et d'exploitation au titre du choix d'une solution optionnelle (procédé ORGANICA) qui ne fonctionne pas et ce pour un montant de l'ordre de 1 500 000€ apparaissant à ces décomptes comme constituant un préjudice subi par la commune.

Dans le cadre du contentieux ouvert au TA, un expert a été désigné. Il a convoqué, déjà par deux fois, en Mairie l'ensemble des parties. Sa mission est d'apporter des éléments de réponse à la pertinence de cette option, notamment autour de 3 questions :

1. Le procédé ORGANICA est-il adapté aux conditions imposées par la consultation et fonctionne-t-il conformément aux prescriptions du cahier des charges ?
2. Le fonctionnement en ½ cascade observé depuis le début entraîne des surcoûts. Quels sont-ils ?
3. Comment les surcoûts et les dysfonctionnements de la station d'épuration ORGANICA préjudicient-ils à la Commune et à la Métropole ?

Cette réunion a permis à chaque partie de s'exprimer. Une prochaine convocation de l'expert au mois de juillet devrait permettre de répondre à ces questions ».

ZAD LA ROQUE II

Inauguration le 02 juillet entre 12h et 14h00

REGLEMENTS

REGLEMENT MARCHÉ FORAIN

Le nouveau règlement reprend les éléments fondamentaux de l'ancien en les approfondissant et en tenant compte des jurisprudences et des avancées législatives.

Une des nouveautés est un article concernant la protection animale sur les marchés rendu quasiment obligatoire.

Autre innovation la réglementation par un article de l'organisation d'une manifestation commerciale par une association quel que soit son objet social.

De même, l'existence maintenant de la commission mixte de marché mettant en rapport forains - mairie a rendu indispensable la création d'un article explicitant les termes du travail de celle-ci.

- Date de l'ancien règlement du marché forain : 7/11/96
- Date de l'ancien règlement du Barcot : 27/01/1997
- Date de l'arrêté du nouveau règlement : 23/05/2019

REGLEMENT FONCTIONNEMENT CCFF

Suite à une rencontre en date du 05 novembre 2018, le règlement du CCFF a été mis à jour.

L'article 3 impose aux membres du CCFF de remplir les documents de surveillance et le carnet de bord à chaque retour de mission.

POINT SUR L'AVANCEE DES CHANTIERS

Stade bouchard : L'étude de faisabilité est en cours

Salle de boxe : L'étude de faisabilité est en cours. Une visite sur Pélissanne doit être programmée pour visiter leur salle de boxe et de musculation.

Eglise : Chantier en cours

Rue Maréchal Juin et Liberté : Début des travaux cet été. Ce qui était prévu : juin seulement chaussée (+chicane) ; liberté chaussée + trottoir. Pour les 2, également reprise de l'éclairage.

COUPURE D'EAU DU 28/05/2019

Même problème qu'en début d'année.

Notre chargé d'exploitation SEM est nouvellement arrivé sur la commune, il n'a pas encore acquis toutes les subtilités de notre réseau assez particulier :

- Hier soir, en cour de vidange du 2eme réservoir pour son nettoyage (celui du Castellas), il a trop fait descendre le niveau d'eau avant de mailler l'étage haut (la guéridane) sur l'étage bas (Le Castellas)-> d'où un manque de pression puis plus d'eau (ca a été réglé dans la soirée).
- Ce matin les quartiers en bas du réservoir de Castellas n'étaient plus alimentés, car une vanne est restée fermée, peut être suite à des travaux de mise en place d'un PI et d'un débitmètre. Suite au Maillage haut/bas, le quartier n'a plus eu d'eau pendant la matinée. Le problème est résolu, la pression revient peu à peu.

POINT RH

Direction du CCAS : Suite au départ d'Eric BIRLING, une procédure de recrutement a été lancée. Mme PALOMBA Anne-Lise actuellement Directrice de la Résidence Autonomie Associative sur la commune de BARBENTANE a été retenue. Les modalités administratives sont en cours afin de déterminer sa date de prise de fonction qui devrait se situer autour de début septembre.

COURRIER M. MUSELIER

Le 14/05/2019, dans son courrier aux Maires M. MUSELIER rappelle les engagements forts de la Région

- Plan Climat : en 2019 le montant consacré sera de 450 000 000€ contre 370 000 000€ en 2018
 - Economie : Lancement d'un fond d'aide de 2 000 000€ destiné aux commerçants et artisans qui ont subis des baisses de CA. Pendant les samedis noirs qui ont précédés les fêtes
 - Pouvoir d'achat : Lancement d'un fond d'aide de 2.5 millions d'€ à la conversion des véhicules essence en bioéthanol
 - Transports : Une priorité : l'amélioration de la qualité de service. Aucune fermeture de gare et de ligne.
 - Equité Territoriale : Accompagner les communes indépendamment de toutes considérations partisans.
- LRA a bénéficié d'une aide de 464 000€ à mi-mandat régional
- 94 095€ en vue de la rénovation du Stade Bouchard (Dispositif FRAT)
 - 339 500€ en matière culturelle depuis 2016 dont 280 000€ pour le FIP; 28 500€ pour le Festival de Quatuor à Cordes ; et 19 500€ de soutien à l'association les Carnets

L'ordre du jour est ensuite abordé.

ORDRE DU JOUR :

1 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DES ECOLES POUR L'EXERCICE 2019

Le Maire demande s'il y a des questions :

Madame CADVILLE : il y a un écart important entre les montants sollicités par les écoles. Y a-t-il un projet particulier ? A priori non. C'est une « tentative » qui est renouvelée chaque année.

Madame RICARD : non. S'il y a un tel projet ils peuvent formuler une demande spécifique pour une subvention exceptionnelle. La subvention continue à être calculée avec un montant par élève.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer aux associations des écoles les subventions dont les montants et les votes sont indiqués ci-dessous :

ECOLES	Montant sollicité	Montant proposé	Montant voté
Les Amis de l'Ecole Victor Hugo	6000 €	2094,75 €	2094,75 €
Les Amis de l'Ecole Jules Ferry	7240 €	2579,25 €	2579,25 €
Coopérative Ecole Charles Péguy	3000 €	1382,25 €	1382,25 €
Coopérative école Paul Claudel	1350 €	1350,00 €	1350,00 €
Association NUNC DANCE ACADEMY	3000 €	2000,00 €	2000,00 €

2 – APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « MAISON FAMILIALE ET RURALE » EXERCICE 2019

Le Maire demande s'il y a des questions :

Monsieur HANNON : Y a-t-il toujours une dynamique d'extension de la MFR pour des cours de pâtisserie ?

Monsieur le Maire répond : Oui. La commune s'est d'ailleurs engagée sur un bail à construction pour permettre la réalisation de l'extension sur un terrain adjacent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention avec l'association « Maison Familiale et Rurale » pour une durée d'un an du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

3 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR RESTAURATION SCOLAIRE ET MAISON DE L'ENFANCE (Périscolaire matin et soir, mercredi et vacances scolaires)

Monsieur le Maire souligne l'excellent travail fait par les équipes de la Commune sous la direction de Christel GIRY, la collaboration avec l'Education Nationale, l'ensemble des partenaires et les parents d'élèves. Monsieur le Maire évoque la non-fermeture de classe et l'accueil du dispositif ULYS.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la restauration scolaire et de la Maison de l'Enfance, tel qu'il est présenté et indique que celui-ci sera applicable à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

4 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE 2018 POUR LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU RESTAURANT DU VILLAGE DE VACANCES DU HAMEAU DE LA BAUME

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le rapporteur entendu, prend acte du rapport annuel pour l'exercice 2018, présenté par la SARL « FALEX » pour la gestion de l'exploitation du restaurant du Village de Vacances du Hameau de la Baume.

5 – AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU BUDGET ANNEXE DU VILLAGE DE VACANCES DU HAMEAU DE LA BAUME

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations :

Madame CADVILLE : le maintien du village de vacances est toujours d'actualité ?

Monsieur le Maire répond : bien sur car nous sommes attachés à ce village de vacances qui entre dans la stratégie touristique de La Roque. Il sert aussi d'hébergement d'urgence. Il faut donc continuer à faire fonctionner cet établissement. Le problème : les bâtiments sont anciens et difficiles à entretenir avec des recettes modestes. Cette année nous devons refaire les auvents c'est la Commune qui va supporter les frais. A terme, un remplacement plus important se posera.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De porter l'avance de trésorerie non budgétaire du budget principal de la commune au budget annexe du Village de Vacances de la Baume de 50 000€ à 65 000 €.
- De prévoir le remboursement de cette avance sur une période de trois ans comme suit :
 - ✓ 15 000 € avant le 31 décembre 2019
 - ✓ 25 000 € avant le 31 décembre 2020
 - ✓ 25 000 € avant le 31 décembre 2021

6 – DENOMINATION ET NUMEROTATION D'UNE RUE SITUEE DANS LA ZONE D'ACTIVITES DIVERSES LA ROQUE II

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nom attribué à la nouvelle voie communale : « Rue Léonard de Vinci » et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de la numérotation de cette rue.

7 – INSTAURATION DE LA PALETTE DE COULEURS DE LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'instauration d'une palette de couleurs afin d'assurer une cohérence de tons sur une même façade, lors des travaux de ravalement sur le territoire communal de La Roque d'Anthéron.

8 – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés et 4 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE et HANNON) adopte les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessous, pour la Commune :

Création :

1 poste d'attaché principal à temps complet

1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet

1 poste d'adjoint administratif principal de 2e classe à temps complet

- ~~3 postes d'adjoint d'animation territorial principal de 2e classe à temps complet~~
- 1 poste d'ATSEM Principal 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (30h)
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2e classe à temps non complet (30h et 28h)
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 poste de technicien principal 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal 1ere classe à temps complet

Suppression :

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet
- 1 poste d'ATSEM Principal 2nde classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 poste de technicien principal 2eme classe à temps complet
- 1 poste d'ingénieur à temps complet

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 18 juin 2019

